

**Certificat en effets visuels pour le cinéma et la télévision - 4678**

**RESPONSABLE :**

Jean-Pierre Flayeux  
514 844-0971 poste 6723

\* : Disponible à distance

**SCOLARITÉ :**

30 crédits, Premier cycle

**OBJECTIFS :**

Ce programme vise à développer les compétences conceptuelles, artistiques, techniques et professionnelles de l'étudiant désirant œuvrer dans le domaine des effets visuels de haut niveau pour le cinéma et la télévision. Tout au long du cursus de formation, l'étudiant sera amené à : expérimenter en laboratoire avec différents médiums liés à la création numérique de pointe et maîtriser les notions théoriques et pratiques qui leur sont inhérentes; côtoyer des experts de l'industrie des effets visuels en provenance de divers domaines de spécialisation (sculpture numérique, design numérique, animation 3D, flux opérationnel, composition et intégration, match moving, matte painting et rendus); étudier et débattre des enjeux visuels et esthétiques liés à l'apport des effets visuels dans certaines œuvres filmiques et télévisuelles phares; vivre une expérience concrète de conception, de réalisation et de production dans un environnement de travail similaire à celui d'une entreprise œuvrant dans le domaine des effets visuels de haut niveau pour le cinéma et la télévision.

Ce certificat constitue aussi une mineure pouvant être arrimée à un baccalauréat avec majeure.

Pour les fins d'émission d'un grade de bachelier par cumul de certificats, le secteur de rattachement de ce programme est « ARTS ».

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base collégiale**

Être titulaire d'un DEC technique en animation 3D et synthèse d'images, en intégration multimédia, en graphisme, ou en animation traditionnelle, ou l'équivalent.

Le candidat devra soumettre un portfolio lors de sa demande d'admission en respectant les règles établies par l'UER. Au besoin, certains candidats pourraient être convoqués en entrevue.

**Base études universitaires**

Être titulaire d'un diplôme universitaire lié à la création numérique.

Le candidat devra soumettre un portfolio lors de sa demande d'admission en respectant les règles établies par l'UER. Au besoin, certains candidats pourraient être convoqués en entrevue.

**Base expérience**

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé au moins deux ans dans un domaine relié ou connexe.

Le candidat devra soumettre un portfolio lors de sa demande d'admission en respectant les règles établies par l'UER. Au besoin, certains candidats pourraient être convoqués en entrevue.

Les conditions d'admission à la mineure en effets visuels pour le cinéma et la télévision sont celles définies pour le baccalauréat avec majeure auquel elle est arrimée.

Capacité d'accueil limitée.

**PLAN DE FORMATION :**

|         |   |
|---------|---|
| AFV4000 | Ateliers de création en effets visuels numériques (1 cr.)           |
| ART1203 | Scénarisation et réalisation en cinéma-vidéo (3 cr.)                |
| EFV1100 | Effets visuels : histoire et théorie (3 cr.)                        |
| EFV2100 | Introduction aux images et aux effets visuels numériques (3 cr.)    |
| EFV3100 | Imagerie de synthèse : fondements (3 cr.)                           |
| EFV3200 | Design numérique, matte painting et textures (3 cr.) (EFV3100)      |
| EFV3300 | Sculpture numérique (3 cr.)   |
| EFV3400 | Animation 3D et effets visuels numériques (3 cr.)                   |
| EFV3500 | Intégration d'effets visuels numériques et rendus (3 cr.) (EFV3100) |
| PFV4100 | Projet spécial (5 cr.) (EFV3100)                                    |